



PARLIAMENTARIANS FOR GLOBAL ACTION
ACTION MONDIALE DES PARLEMENTAIRES

**Conférence Parlementaire Internationale sur la Justice et la Paix
dans la République Démocratique du Congo et la Région des
Grands Lacs et en Afrique Centrale**

Jeudi 10 au samedi 12 décembre 2009, Palais du Peuple, Kinshasa, RDC

Résolutions

Nous, Parlementaires participant à la Conférence Parlementaire Internationale de l'Action Mondiale des Parlementaires sur la Paix et la Justice dans la Région des Grands Lacs et de l'Afrique Centrale :

Reconnaissant la souffrance de toutes les victimes dans les conflits qui affectent la Région des Grands Lacs et l'Afrique Centrale ;

Notant l'adoption, le 17 Juillet 1998, du Statut de Rome instituant la Cour Pénale Internationale (CPI), qui est un mécanisme international efficace visant à prévenir les crimes les plus graves, la promotion de la primauté du droit sur le règne de la violence, comme le premier traité qui incorpore les crimes basé sur le sexe, contre l'humanité et crimes de guerre ainsi que la définition du «genre»;

Se félicitant du fait que 30 des 110 États parties au Statut de Rome sont en provenance du continent africain ;

Reconnaissant que le défi du développement durable, dans la région des Grands Lacs et de l'Afrique Centrale, dépend de l'instauration d'une atmosphère de stabilité, de la paix, de la sécurité et de la justice ;

Affirmant que le remède à cette situation réside, d'une part, dans la délivrance d'une justice équitable à travers la lutte contre l'impunité ainsi que dans la réhabilitation des victimes et d'autre part, dans la mise en place de mécanismes efficaces promouvant la paix et la réconciliation ;

Relevant la nécessité pour tous les Etats, y inclut les Etats dans lesquels la Cour Pénale Internationale a ouverte des investigations, de collaborer pleinement avec celle-ci;

Sachant que la capacité du système du Statut de Rome pour lutter contre l'impunité repose sur le principe de complémentarité qui affirme l'obligation des juridictions nationales d'exercer leur propre juridiction primaire ;

Reconnaissant des limites de la CPI en termes des capacités pour juger tous les criminels de guerre soupçonnés, obligent tous les Etats, y inclus la RDC, à reformer son appareil judiciaire et ses différents systèmes de sécurité et pénitentiaire pour assurer la non-impunité;

Convaincu du vote incessant de la loi de mise en œuvre du Statut de Rome ;

Considérant que la sévérité de la peine de mort ne contribue pas au but préventive et réformateur de la justice pénale, et vu que la justice internationale se limitant à la condamnation à perpétuité pour les crimes les plus graves, la peine de mort pour le crimes moins grave créerait une « inégalité » aux yeux des justiciables censés bénéficier équitablement de la protection de la loi ;

Attendu que la réconciliation, dans les pays post-conflit, passe par un processus de vérification des responsabilités pénales individuelles, contribuant à la vérité ;

Affirmant que le processus de stabilisation de la RDC, en vue de son développement durable, doit être basé sur le principe d'égalité et de la non-discrimination qui implique alors de la transparence dans la gestion de la chose publique, la lutte contre la corruption, la lutte contre l'impunité et la bonne gouvernance ;

Indigne du fait que la violence envers les femmes et les enfants est utilisée comme arme de guerre et gangrène toute la région des Grands Lacs ;

Conscient que la culture d'impunité contribue à la violence répandue et répétée commise envers les femmes et les enfants;

Convaincu que l'éveil de la conscience et de la volonté politique du législateur de la RDC et d'autres pays de la région des Grands Lacs et de l'Afrique Centrale, vas non seulement contribuer à réintégrer dans la société les femmes et enfants victimes des violences sexuelles mais aussi augmenter le niveau de protection de leurs droits à travers la poursuite, devant la justice, de leurs bourreaux ;

Félicitant le groupe multipartite de PGA-RDC pour leurs efforts sans relâche pour la lutte contre l'impunité ;

Exprimant ses remerciements sincères à l'Assemblée Nationale et au Sénat de la RDC pour nous amener à Kinshasa du 10 au 12 Décembre 2009 afin de joindre nos efforts pour la lutte contre l'impunité.

Nous convenons à utiliser de manière responsable, proactive, et non partisan, notre prérogatives parlementaires, a savoir politiques, représentatifs et législatifs pour :

1. Mettre, par l'Etat et la communauté internationale, à la disposition des victimes des crimes de guerre et crimes contre l'humanité, des programme et stratégies politiques pour mettre fin à la commission et la répétition de crimes internationaux et de voter, en vue de leur réparation, des lois destinées à la reconnaissance et au respect des droits des victimes.
2. S'engager dans le processus de mise en application des accords sur la paix, la sécurité et le développement des pays des Grands Lacs et de l'Afrique Centrale, en utilisant nos capacités législatives individuelles en tant que parlementaires.
3. Inciter le gouvernement congolais et les autres gouvernements dans la région à réintégrer les groupes armés et à démobiliser tous les volontaires, invalides et enfants soldats, et d'amener à la justice toutes les personnes responsables de crimes contre l'humanité, d'actes de génocide et de crimes de guerre comme ces crimes sont exclus de toutes les amnisties applicables pour d'actes violents.
4. Participer au processus de rapatriement des réfugiés et du retour des déplacés internes.
5. Préparer et adopter la législation nécessaire pour mobiliser des fonds et ressources humaines pour la réparation des victimes des crimes les plus graves à travers la mise en place d'une structure nationale qui gèrera les dits fonds and qui va décider des mesures appropriés de réparation qui vont être appliqués aux groupes et/ou individus.
6. Réinscrire dans l'agenda parlementaire et adopter la loi de mise en œuvre du Statut de Rome de la RDC pendant la session de mars 2010 et continuer, sans délai, les délibérations sur la législation de mise en œuvre en Ouganda, Tchad et tous les autres pays de la région qui n'ont pas encore adapté leur arsenal juridique interne aux obligations internationaux tels que contenus dans le Statut de Rome du 17 juillet 1998, entrée en vigueur le 1 juillet 2002.
7. Présenter et financer un cahier des charges et adopter une législation appropriée/des mesures administratives afin de lutter contre les violences faites aux femmes et enfants en RDC.
8. Contribuer significativement à la Campagne pour le Traite international sur le commerce des armes (TCA) et la mise en œuvre d'instruments nationaux et internationaux visant à contrôler la prolifération et l'utilisation illégale d'armes légères et petits calibres (ALPC).

9. Sensibiliser davantage les parlementaires au sujet de l'abolition de la peine de mort en vue d'harmoniser la justice internationale et nationale congolaise sur la question des peines.
10. Renforcer les cours et tribunaux des pays dans lesquels les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité somment/ont été commis en augmentant en nombre les institutions judiciaires et les juges en vue d'en rapprocher les justiciables et moderniser le système judiciaire et de détention - y inclus par l'établissement de nouvelles prisons, la restructuration de prisons existants, par la réforme de la législation et les régulations (p.ex. par l'établissement d'un système de justice juvénile et une augmentation d'entraînement et des salaires pour les juges, les procureurs, la police et les gardiens de prison).
11. D'accorder aux juges militaires dans les zones opérationnelles un statut particulier leur permettant de poursuivre tous les officiers quel que soit leurs grades lorsqu'ils sont en état infractionnel.
12. Contribuer à la diffusion responsable de l'information sur la CPI dans nos circonscriptions afin de dissiper les malentendus et contribuer au soutien à l'éradication de crimes graves.
13. Installer le PGA dans toutes les assemblées provinciales de la République Démocratique du Congo.
14. Créer une Commission informelle mixte Gouvernement-PGA des Grands Lacs-MONUC pour traduire en justice les ennemis de la paix.